



Mutation forcée - employeur municipalité

Par **kiliyanne**, le **22/08/2014** à **23:04**

Bonjour, je suis contractuelle employée par une municipalité. Je ne suis pas titulaire de mon poste. J'ai signé un contrat établi pour une vacance temporaire d'emploi d'une durée d'un an (cdd). La municipalité m'a clairement dit qu'ils veulent me changer de poste pour mettre qq d'autre sur mon poste. La personne éduc de métier a besoin de changement apparemment et moi je basculerai sur un autre poste ou j'aurais plus de responsabilités ce qui ne m'intéresse absolument pas car je ne me sens pas les épaules de le faire et je n'ai jamais laissé entendre que je souhaitais prendre un poste de direction. En gros c'est le triste jeu des chaises musicales et je sens que je vais être victime d'une mutation forcée. On me met la pression en me disant qu'on va m'obliger. On me parle de mutation en interne quand on m'a présenté les choses. La personne qui prendrait mon poste est-elle titulaire et employée depuis longtemps par la mairie. Du coup moi je passerai à un autre service tout en gardant mon métier d'éduc mais contrainte à accepter un nouveau poste. Tout cela est-il bien légal ? Quel recours ai-je ? Merci à ceux qui pourront me répondre.

Par **moisse**, le **23/08/2014** à **08:39**

Bonjour, Vous n'avez aucun recours, si le poste en question entre dans les limites de vos compétences telles qu'elles figurent dans votre CV. Si vous espérez un renouvellement de CDD, c'est peut-être l'occasion de monter vos capacités et votre entregent